



Département de Côte-d'Or, Arrondissement de DIJON, Commune de Ruffey-lès-Echirey

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 juillet 2014 à 19h30 (convocation du 27 juin 2014)

Membres présents : Mmes GEORGET Corinne, GOULLIEUX-VOINCHET Sylvie, GUERIN Joëlle, ROSE Nadège, SCHMITT Blandine, TROMAS Adeline.
MM. HERVIEU Guy, JOLY Alain, PHILIPPE Gilles, PHILIPS Christian, POILLOTTE Pierre, THOMAS Didier

Présidence : Mme MUTIN Nadine

Pouvoirs : M. VIARD Sylvain a donné pouvoir à Mme TROMAS Adeline
Mme DESAILLY Magali a donné pouvoir à Mme MUTIN Nadine

Secrétaire de séance : M. HERVIEU Guy

Nombre de conseillers : en exercice : 15 présents : 13 votants : 15

Madame le Maire ouvre la séance à 19h30.

Monsieur JOLY arrive à 19h45 et prend part aux débats et aux votes à partir de la délibération 2014/46 incluse.

Le compte rendu du conseil du 28 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

2014/45

Modification des statuts de la Communauté de Communes Val de Norge : aire de grand passage pour l'accueil des gens du voyage

Considérant le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage du 9 septembre 2011, par délibération du 16 juin 2014, le président de la Communauté de Communes Val de Norge a proposé la modification des statuts de la Communauté de Communes Val de Norge afin d'y inscrire la compétence création et gestion des services pour une aire de grand passage pour l'accueil des gens du voyage. Cette compétence sera gérée en partenariat avec les six Communautés de Communes citées dans le Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage.

Le paragraphe 5-7 de l'article des statuts est modifié ainsi :

- « Participation à la création et à la gestion des services pour une aire de grand passage pour l'accueil des gens du voyage. Compétence exercée en partenariat avec les 6 communautés de communes citées dans le Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage en date du 9 septembre 2011 ;
- Prise en charge du financement nécessaire pour faire face aux études, à la création et à la gestion d'aire d'accueil qui sera déclarée d'intérêt communautaire. Compétence exercée ne partenariat avec les 6 communautés de communes citées dans le schéma départemental d'accueil des gens du voyage en date du 9 septembre 2011 ;
- Conventionnement avec d'autres collectivités ou organismes en matière d'accueil des gens du voyage. »

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que les communes disposent de 3 mois à compter du 16 juin 2014 pour statuer sur la prise de cette compétence et donc la modification des statuts de la Communauté de Communes Val de Norge.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 10 voix pour, 1 abstention (M. PHILIPS Christian) et 3 contre (Mmes GEORGET Corinne, ROSE Nadège, POILLOTTE Pierre) :

- **ACCEPTE** que la Communauté de Communes *Val de Norge* prenne la compétence Création et Gestion des services pour une aire de grand passage pour l'accueil des gens du voyage,
- **ACCEPTE** la modification des statuts de la Communauté de Communes Val de Norge et plus précisément du paragraphe 5-7 de l'article 5.

2014/46

Création d'un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe, non titulaire à temps non complet en CDD de 3 ans renouvelable

Madame le Maire expose les besoins en personnel constants pour l'école maternelle à partir de la rentrée 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de créer un emploi à durée déterminée d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe non titulaire, du 1er septembre 2014, et pour une durée de 3 ans, à raison de 20 heures hebdomadaires (annualisées).
 - **DÉCIDE** que l'agent percevra une rémunération correspondant au 1er échelon de la grille indiciaire des ATSEM 1ère classe. Au 3 juillet 2014, cela correspond à l'IM 318 de la fonction publique.
 - **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif au contrat.
- La dépense est inscrite au budget de la commune.

2014/47

Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur des communes

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi des indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 3 abstentions (Mmes GEORGET Corinne, GOULLIEUX-VOINCHET Sylvie, ROSE Nadège) et 1 contre (M. POILLOTTE Pierre),

- **DÉCIDE** de demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil,
- **ACCORDE** l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'année 2014 et ce jusqu'à la fin du mandat,
- **DÉCIDE** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame Michèle SOULIER, receveur municipal,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2014/48

Remboursement de frais à une élue

Madame TROMAS a engagé des dépenses pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de faire procéder au remboursement à Mme TROMAS de la dépense de 288,86 € (Enceinte / Sono IBIZA + garantie),
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document utile à cette affaire.

Informations diverses :

- Marché nocturne : celui-ci a dû être annulé à cause du mauvais temps. Le site météo a été consulté le matin même par une adjointe pour vérifier le temps. La préfecture ayant prévenu en fin de matinée que nous étions en alerte orange, et ce jusqu'à 23h, Madame le Maire a pris la décision en concertation avec la commission fêtes, d'annuler le marché nocturne et d'appeler chaque exposant pour les informer de l'annulation suite au mauvais temps. Les exposants ont remercié les personnes qui les ont contactés leur évitant ainsi un déplacement.

Il a été décidé par la commission des fêtes de repousser le marché nocturne au samedi 6 septembre 2014 pour recréer ainsi la fête patronale de la commune de Ruffey-lès-Echirey, qui existait auparavant (1^{er} week-end après les moissons).

- 12 et 14 juillet 2014 : Beaucoup de villages ont repoussé ou avancé leurs festivités du 14 juillet en raison de la finale de la coupe du monde. La municipalité de Ruffey-lès-Echirey a décidé d'organiser les festivités du 13 juillet le 12 juillet 2014. À 19h30, sont prévus les jeux (enfants : chamboule-tout ; adultes : quilles) puis bal sur la place de la mairie (si le temps le permet). Les buvettes seront tenues par l'Âme de la Terre et le Restaurant de la place. À 21h, aura lieu la distribution des lampions aux enfants pour la retraite aux flambeaux puis le feu d'artifices sera tiré sur le terrain de foot stabilisé. Le 14 juillet, à 11h30 aura lieu la cérémonie devant le Monument aux Morts puis le pot de l'amitié. À 12h15, les dames (âgées de 75 ans et plus) se verront remettre une plante.

- Cadeau à une centenaire de la commune : Mme MICHAUD, habitante de Ruffey-lès-Echirey, actuellement en maison de retraite à Messigny, va avoir 100 ans mardi prochain. La municipalité a décidé de lui offrir des fleurs. Le directeur de la maison de retraite a été mis au courant.

- Visite des enfants de CM2 le jeudi 3 juillet : Les enfants de CM2 de l'école de Ruffey-lès-Echirey, accompagné de leur enseignant, M. Etienne BERNARD, sont venus en mairie le jeudi 3 juillet à la rencontre de Madame le Maire et de ses adjoints. Ils ont beaucoup échangé avec Madame le Maire. Madame Joëlle GUERIN, adjointe à la vie intergénérationnelle, leur a parlé de la mise en place d'un conseil des jeunes, à la rentrée. Un formulaire est en cours d'élaboration et devrait être disponible à la mairie après le 14 juillet. Madame le Maire a remis à chacun des élèves un dictionnaire français/anglais pour leur future entrée en 6^{ème}.

- Match de foot à la salle des fêtes : La section des jeunes de la CdC, représentée par Julie, a demandé le prêt de la salle des fêtes pour mardi prochain (8 juillet) afin que les jeunes puissent regarder un match de foot, de la coupe du monde sur écran géant. La demande n'a pas encore été officialisée.

- La municipalité va aussi contacter les jeunes (9-13 ans ; 14-17 ans) de la commune pour savoir s'ils seraient intéressés par les sorties prévues sur l'année (et pas seulement pendant les vacances scolaires) par la section des jeunes de la CdC. De plus, la municipalité pourrait aussi bénéficier du minibus de la CdC (le jeudi) pour réaliser des « micros » sorties.

- « Légende Luis Mariano » : Le 15 novembre 2014 est prévue une sortie au Zénith de Dijon pour assister au spectacle « la Légende de Luis Mariano ». Cette sortie concerne les personnes âgées et le nombre d'inscrits doit être au minimum de 10 personnes. Le tarif est de 34 € par personne et les inscriptions se font en mairie. Un second atelier « jeux », animé par Mme Joëlle GUERIN aura lieu ce vendredi 4 juillet 2014, au restaurant de la Place, pour les personnes âgées de 70 ans et plus.

- Terrain de pétanque : Il est annoncé aux membres du conseil municipal la construction de deux terrains de pétanque réalisés totalement par la commune. Seuls les matériaux sont achetés et ce sont les employés communaux qui les réalisent. Trois voisins,

inquiets pour leur tranquillité, ont été reçus en mairie. Madame le Maire et Monsieur Gilles PHILIPPE, adjoint aux Travaux, signalent que les terrains ne seront pas éclairés afin de limiter les jeux nocturnes et respecter ainsi le repos des personnes.

- Jeux vers le skate-park : Madame Nadège ROSE souligne le point suivant : les enfants sortent des arbustes après avoir récupéré leurs ballons et sont quasiment sur le chemin. Les voitures, à cet endroit, roulent rapidement. Les arbustes pourraient être accidentogènes. La présence d'un grillage serait sécurisant ou la taille des arbustes pourrait être très courte. Il est rappelé que la circulation routière sur le chemin du Basmont est de 30km/h depuis la rue des Ecoles jusqu'au chemin d'accès au lavoir du Basmont.

- Espaces verts et fleurissement : Madame le Maire informe que les jardins de la cure, ont été remis en état ainsi que du côté de la gare et en d'autres lieux ; les plantations tiennent bien le coup malgré le temps. Les portiques « entrée du village » viennent d'être réceptionnés et seront prochainement installés.

La séance est levée à 20h30.

Fait et délibéré à RUFFEY-lès-ECHIREY,
le 3 juillet 2014

Mme le Maire,
Nadine MUTIN